Élection des administrateurs

En vertu du Règlement général de l'Association des employés retraités de la Ville de Laval, les affaires de l'association sont gérées par un conseil d'administration composé d'un maximum de dix-sept (17) membres élus au scrutin pour un mandat de deux (2) ans. Le conseil se renouvelle annuellement en raison du nombre de membres qui voient leur mandat arriver à échéance, environ la moitié chaque année.

Cette année sept (7) administrateurs au conseil d'administration terminent leur mandat de deux (2) ans et il y a trois (3) postes vacants. Il en est ainsi de :

1. M. Jacques Bouchard
2. M. Michel Dalbec
3. Mme Marie Grégoire
4. M. Gilles Lachance
5. Mme Lorraine Whalen
6. M. Gilles Rousseau
7. M. Gilles Beaudoin
8. Vacant
9. Vacant
10. Vacant

La procédure de mise en candidature doit être conforme à l'article 25 du Règlement général et doit comporter les informations suivantes :

a. Le nom du candidat appuyé par la signature d'au moins deux (2) membres en règle,

b. La signature du candidat signifiant qu'il accepte cette mise en candidature.

Le formulaire de mise en candidature doit être transmis, dûment rempli **avant le 16 octobre 2026**, aux coordonnées suivantes :

Association des employés retraités de la Ville de Laval
A/S de Gilles Lachance, secrétaire
3235, boulevard Saint-Martin Est
Laval (Québec) H7E 5G8
ou par courriel : info@aervl.com